

# SUISSE

## Le taux de référence inchangé

**HYPOTHÈQUES.** L'Office fédéral du logement le maintient à 2,75%. La controverse sur le mode de calcul persiste.

L'évolution des taux hypothécaires ne devrait pas entraîner d'adaptation des loyers ce trimestre. Le taux d'intérêt de référence pour les contrats de bail resté fixé à 2,75%, a annoncé hier l'Office fédéral du logement (OFL).

Les locataires ne pourront pas réclamer de baisse de loyer, ni les propriétaires de hausse. Il est cependant toujours possible de faire valoir des motifs de réduction ou d'augmentation de loyer qui existaient auparavant.

Au 30 juin, le taux d'intérêt moyen a diminué par rapport au trimestre précédant de 2,54% à 2,51%. Il aurait fallu qu'il atteigne le seuil de 2,43% pour que le taux de référence soit adapté. Revu tous les trimestres, ce dernier évolue en effet en quart de point de pourcentage.

Depuis le 10 septembre 2008, les loyers sont fixés dans l'ensemble de la Suisse sur la base d'un taux d'intérêt de référence unique. Ce dernier a remplacé les taux pour les hypothèques à taux variable valables jusqu'alors dans chaque canton. En raison de cette «méthode de calcul injuste», les locataires ne ressentent aucun effet de la baisse des taux d'intérêt, relève l'association alémanique qui les représente (MV). Celle-ci leur recommande de vérifier s'ils ont au moins profité de la baisse du taux de référence de 3 à 2,75% en décembre dernier. ■

## ASSURANCE: difficile recrutement

Le domaine de l'assurance en Suisse est en manque de personnel qualifié. En effet, 1260 postes sont à pourvoir auprès des compagnies d'assurances selon JobDirector, portail d'information sur l'emploi dans le secteur financier. Ce sont 21% de plus qu'au début de l'année 2011 et 43% de plus qu'en janvier 2010. Tandis que les assurances cherchent à renforcer leurs effectifs, le nombre d'offres d'emploi émises par les banques s'inscrit en net recul depuis deux mois. Pour la première fois depuis le début du recensement il y a 18 mois, les assurances offrent davantage de place de travail que les banques.

## PARTNERS GROUP: implantation à Paris

Le gestionnaire de fortune Partners Group renforce sa présence en France en ouvrant une succursale à Paris. Le spécialiste de placements privés souhaite ainsi développer les activités d'investissement du groupe dans la région. Partners Group a déjà investi plus de 800 millions d'euros dans le marché privé français. Dix investissements sont directs, précise le communiqué.

## Vers une culture de marché organisé

CF TRADITION. Le numéro quatre mondial de l'intermédiation de produits financiers basé à Lausanne doit investir et réduire ses coûts.

Numéro quatre mondial de l'intermédiation interbancaire (Interdealer Broker IDB) sur le marché des produits dérivés de gré à gré (OTC), le groupe lausannois Compagnie Financière Tradition a présenté des résultats semestriels décevants. Entretien à Zurich avec Patrick Combes, actionnaire de référence, Président et CEO.

**Compagnie Financière Tradition ressent d'ordinaire les soubresauts des marchés avec un certain retard. Cette fois-ci ce n'est pas le cas. Vous avez subi de plein fouet la déprime des marchés au deuxième trimestre avec une chute des revenus de plus de 20%. Pour quelles raisons?**

Le déclin des revenus a tout de même été impacté par la contre-performance de notre participation japonaise minoritaire Gaitame, dédiée aux changes en ligne pour les particuliers. Il faut aussi tenir compte de la force du franc. Et considérer le résultat de l'intermédiation professionnelle (IDB Interdealer brokerage) à taux de change constants. Les mois de mai et d'avril ont été déplorables, avec un nombre de jours ouvrables à Londres bien moindre, compte tenu du mariage princier, etc. Cela s'est amélioré depuis le début de l'été. Gai-

tamé fonctionne mieux et a franchi le seuil de rentabilité opérationnelle (break-even). Au niveau du groupe, les résultats de l'été sont de bien meilleure qualité et août est un mois correct.

**Que prévoyez-vous pour l'ensemble de l'année?**

En principe, nous devrions être en croissance dans l'intermédiation professionnelle IDB à taux de changes constants. Mais les investissements informatiques sont assez importants. Le lancement de notre plate-forme électronique Trad-x développée à l'interne a surpris tout le monde et réunit un nombre impressionnant de partenaires bancaires. Notre développement en Asie s'opère bien. En revanche, tant qu'il n'y a pas de croissance significative de notre activité essentielle, nous devons renforcer nos efforts sur les coûts, en particulier sur les coûts indirects, au niveau du personnel de support avant tout. C'est difficile, à Londres notamment. Il y a aussi le poids des coûts de la holding en francs suisses.

**Cela ne remet pas en cause votre présence en Suisse, à Lausanne et à Zurich?**

Absolument pas. Nous sommes ravis d'être en Suisse. C'est un vrai

positionnement. Même si j'espère que la Suisse va s'intéresser davantage aux marchés de gros (wholesale) alors qu'historiquement c'était plutôt la banque privée et le marché des particuliers.

**Quelle est l'importance vos revenus par voie électronique?**

Ce n'est pas encore substantiel. Il s'agit avant tout de trouver le modèle d'affaires adéquat. Nous devons adopter une culture qui nous rapproche davantage de celle des marchés organisés (exchange) qui facturent tout à leurs clients. Maintenant, si nous installons un écran, c'est nous qui le payons, c'est le contraire pour les marchés organisés qui bénéficient d'un pouvoir bien plus substantiel d'imposer leurs tarifs. Et pour parfaire notre modèle d'affaires, nous nous inspi-

rons - mais pas pour l'informatique - de notre filiale nipponne dans le courtage en ligne pour les particuliers ainsi que de Bourse Direct (ndlr: le pôle de bourse en ligne, numéro trois en France, contrôlé par le groupe Viel & Cie, propriété de Patrick Combes, et maison mère de CF Tradition).

**Vous avez aussi expliqué à quel point la mise en place de la nouvelle plateforme électronique de CF Tradition confère à votre groupe la flexibilité requise pour être bien positionné.**

Quelle que soit l'évolution des réglementations. Mais celles-ci évoluent dans le bon sens pour vous? Le développement de la compensation est propice à l'industrie. De plus, même si la réglementation n'impose pas les plateformes électroniques, celles-ci deviennent un

fait et vont continuer à se développer. Il y a enfin les questions relatives aux fonds propres réglementaires des banques. C'est vrai qu'il y a des banques qui auraient besoin de pas mal de fonds propres. C'est un sujet tabou. Mais ce dont le marché a le plus besoin, c'est de connaître les vrais fondements: que l'on soit sûr que les fonds propres affichés soient de vrais fonds propres. Le problème est là, avec celui des Etats surendettés, cela fait beaucoup à la fois. Mais pour ce qui nous concerne, s'il faut traiter tous les produits dérivés sur les plateformes électroniques, nous sommes prêts et nous avons les partenaires bancaires pour le faire. Avec Trad-X, nous avons vraiment fait discrètement l'investissement qui l'a fallait.

INTERVIEW: PIOTR KACZOR

## La région Asie-Pacifique porteuse

Le groupe lausannois Compagnie Financière Tradition a encore conforté au cours du premier semestre sa position de premier plan en Asie-Pacifique, région qui a contribué à de plus de 20% du chiffre d'affaires du groupe et à près de 30% à son bénéfice opérationnel. Du moins dans son métier essentiel de l'intermédiation interbancaire ou IDB (Interdealer Broker). Car sa participation minoritaire dans Gaitame, une plateforme de changes en ligne centrée sur la clientèle des particuliers, a encore lourdement pesé sur les chiffres du premier semestre. Les modifications apportées l'an dernier au cadre réglementaire de cette activité de courtage et une interruption de service imposée après un incident technique avaient provoqué une chute de son chiffre d'affaires au quatrième trimestre 2010. Des facteurs qui ont continué de peser sur ses performances. D'où pour le groupe CF Tradition un bénéfice d'exploitation en recul de 35% à 27,4 millions de francs et une marge opérationnelle diminuant de 6,5% à 4,9% au premier semestre 2011. Alors que celle du concurrent britannique Tullet Pre-

bon a légèrement fléchi à 17,5% et que celle du leader Icap est restée stable à 22% (pour l'exercice annuel à fin mars 2011). Enfin, le bénéfice net semestriel de CF Tradition a été quasiment divisé par deux (-41%) à 13 millions de francs (part du groupe) ainsi que l'avait déjà communiqué le groupe jeudi dernier.

C'est dans la perspective des changements réglementaires en cours que CF Tradition a développé et déployé sa plateforme de négociation Trad-X avec le concours de onze grandes banques à ce jour qui ont accepté de lui fournir des prix bidirectionnels en streaming. Plus qu'une plateforme destinée exclusivement à la négociation électronique, Trad-X est le prolongement logique des services d'intermédiation à la voix du groupe, en symbiose avec le négoce téléphonique, encore la règle dans le négoce de produits dérivés de gré à gré (OTC). Trad-X s'inscrit ainsi dans la stratégie du groupe: développer de manière proactive avec ses clients des solutions de négociations mondiales conformes aux réglementations qui se dessinent. (PK)

## Vers une diminution du rendement LPP

**2<sup>e</sup> PILIER.** La commission dédiée recommande au Conseil fédéral de réduire la rémunération minimum à 1,5%. Contre 2% en vigueur depuis trois ans.

Les assurés risquent d'accumuler moins d'argent pour leur 2<sup>e</sup> pilier l'an prochain. La Commission fédérale de la prévoyance professionnelle (commission LPP) recommande au Conseil fédéral de réduire la rémunération minimum des avoirs vieillesse de 2% à 1,5%.

Le gouvernement tranchera cet automne. S'il suit comme d'habitude les recommandations de sa commission consultative, ce serait la première fois que le rendement chute sous la barre des 2%. Cela fait trois ans que le taux était resté inchangé, mais en 2002, la rémunération des avoirs vieillesse se montait encore à 4% minimum. Au terme de 18 ans de stabilité, le Conseil fédéral s'était ensuite résolu à l'abaisser progressivement. Il l'avait justifié par les difficultés croissantes des institutions de prévoyance liées à la crise des marchés financiers.

La baisse à 1,5% préconisée par la commission LPP pour 2012 est selon son président «prudente». Interrogé par l'ATS, le libéral-radical Claude Frey estime qu'un

statu quo à 2% serait tout à fait irréaliste, ce rendement ne pouvant être garanti actuellement.

Compte tenu de la volatilité des marchés financiers, c'est aussi «une recommandation prudente car nul ne peut prédire l'évolution à court terme des marchés». Obligée de réexaminer les taux au moins tous les deux ans, la commission se propose de le faire dès l'an prochain.

Avant de trancher, les experts de l'organe consultatif ont examiné des options allant du statu quo à 1%. Selon M.Frey, une claire majorité (12 à 5) s'est dégagée en faveur d'un abaissement du taux plancher. Une forte minorité aurait voulu descendre encore plus bas que 1,5%.

Sans surprise, Les syndicats ont plaidé pour 2% afin de «donner un signal important en faveur de la stabilité du 2<sup>e</sup> pilier». L'Union patronale suisse était pour juste en-deça de 1,5%.

Le 1,5% retenu respecte une méthode de calcul que la commission avait recommandée au Conseil fédéral en 2009. Les éléments déterminants sont le rendement moyen à long terme des obligations de la Confédération, l'évolution des actions, des autres obligations et de l'immobilier.

Le taux minimal ne concerne que les avoirs relevant du domaine obligatoire du 2<sup>e</sup> pilier (part du salaire annuel entre 20.880 et 83.520 francs). — (ats)

## Accord avec la Suisse: l'hypervigilance de Paris

**FISCALITÉ.** La France signera uniquement à condition que le secret bancaire suisse soit levé en cas de fraude.

La France a «une attitude ouverte» vis-à-vis des accords signés avec la Suisse par l'Allemagne et la Grande-Bretagne, mais ne signera pas d'accord qui ne respecterait pas la lutte contre la fraude, a assuré hier le ministre du Budget, Valérie Pécresse.

Berlin et Londres ont signé un accord qui prévoit que les personnes domiciliées en Allemagne et en Grande-Bretagne peuvent régulariser leurs relations bancaires en Suisse, soit en acquittant un impôt supplémentaire unique, soit en révélant leurs comptes. Ces accords ont la particularité de permettre aux Allemands et aux Britanniques concernés de conserver l'anonymat à condition de se mettre en règle avec le fisc.

Ce qui va à l'encontre de la politique européenne visant à mettre un terme au secret bancaire au cœur du Vieux Continent.

«La France a, vis-à-vis de ces accords, une attitude ouverte», a dit Valérie Pécresse, à l'université d'été du Medef.

«Mais nous ne pouvons pas, parce que nous avons fait de la lutte contre l'évasion fiscale, contre la fraude, la priorité du gouvernement, signer un accord qui ne respecterait pas les principes républicains de lutte contre la fraude», a-t-elle aussitôt ajouté.

## IMMOBILIER

**SVIT: nouvelle parution d'un guide en langue française**

L'Association suisse de l'économie immobilière (SVIT) a publié la version traduite en français de la troisième édition du «droit suisse du bail à loyer, commentaire SVIT». Depuis 1990, date de la première édition, l'ouvrage n'a plus été traduit. Selon l'association, cette nouvelle version tient compte des spécificités romandes. L'ouvrage, écrit par Peter Burkhalter et Emmanuelle Martinez-Favre, est à nouveau à disposition des avocats, des juges et des praticiens romands confrontés aux nombreuses questions portant sur le droit du bail. Dans les tribunaux romands, l'ouvrage qui jusqu'à cet été faisait référence en matière de droit du bail, était publié par l'ASLOCA. Selon l'association l'interprétation de la législation était clairement connotée par le souhait de défendre les locataires. Le SVIT, grâce à la version traduite, entend mettre un terme à une situation dommageable pour les propriétaires ainsi que leurs représentants.